

Protégez-vous contre la grippe et le Covid 19

L'assurance Maladie du Val d'Oise rappelle qu'il est important de se faire vacciner pour éviter les formes graves de la grippe et du Covid 19. **La campagne de vaccination contre la grippe se déroulera jusqu'au 31 janvier 2024** et celle du **Covid 19 a débuté le 2 octobre** en raison d'un contexte épidémiologique.



Vaccination

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, celle souffrant d'une maladie chronique, un bon de prise en charge à 100% est adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Sur présentation de ce bon, il suffit de retirer le vaccin chez le pharmacien. Les patients peuvent se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix (médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien d'officine). Les personnes éligibles n'ayant pas reçu le bon de prise en charge peuvent se le procurer auprès d'un professionnel de santé. Les sages-femmes peuvent désormais prescrire et administrer le vaccin contre la grippe à toute la population. Les pharmaciens et les infirmiers peuvent vacciner les personnes à partir de 11 ans sans prescription médicale. Pour les moins de 11 ans, la prescription médicale est nécessaire.

S'agissant de la vaccination contre le Covid 19, elle est recommandée aux plus fragiles afin de stimuler leur immunité qui diminue progressivement avec le temps. Il faut cependant respecter un délai de 6 mois après la dernière injection ou une infection au Covid 19. Un rendez-vous doit être pris chez un professionnel de santé (médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien d'officine, chirurgien-dentiste). **Aucun document n'est à présenter et aucun paiement n'est à effectuer.**

Les deux vaccinations grippe et Covid 19 peuvent être réalisées en même temps.

Infos pratiques

Campagne de vaccination de la grippe jusqu'au 31 janvier 2024

Contact

Assurance Maladie du Val d'Oise - 2 rue des Chauffours, 95017 Cergy

Tel : 36 46

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30 - 17h30

(appel gratuit)